

Conférence de presse – Berne, 23.01.2024

Contenu

- 1) Ouverture : Claude-Alain KLEINER, président AVIVO Neuchâtel, ancien Conseiller communal - Val-de-Travers
- 2) Introduction – Un vote populaire paradoxal : Christiane JAQUET-BERGER, présidente de l'AVIVO suisse, ancienne Conseillère nationale

Interventions

- 3) AVS – Un œuvre suisse de solidarité : Peter FLUBACHER, ancien médecin de famille, vice-président AVIVO Bâle
 - 4) La précarité des femmes rentières : Annette ZIMMERMANN, Genève, vice-présidente de l'AVIVO Suisse
 - 5) Tout augmente sauf les rentes AVS : Martin ROTHENBÜHLER, président AVIVO Berne
 - 6) AVS – Et les Prestations Complémentaires ? Béatrice MÉTRAUX, présidente AVIVO Vaud
 - 7) AVS – A propos du financement : Ueli LEUENBERGER, président AVIVO Genève, ancien Conseiller national
 - 8) Une vie sans et avec l'AVS ! André EISENSTEIN, co-président AVIVO Zurich
- Et les retraités rentrés dans leurs pays d'origine ? Nella SEMPIO, psychothérapeute, ancienne présidente de COMITES (Comitato Italiani all Estero) région de Bâle-Soleure-Argovie
 - AVS – Un acte de solidarité intergénérationnelle : Angel Yakoub; Chany JEANGUENIN, skateboarder, Bienne

1) Ouverture: Claude-Alain KLEINER, président AVIVO Neuchâtel, ancien Conseiller communal - Val-de-Travers

Mesdames et Messieurs les représentants des médias,

Bienvenue et merci d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de l'AVIVO SUISSE – Association de défense des intérêts des retraités-es – à l'occasion du prochain scrutin du mois de mars prochain à propos de la 13^{ème} rente AVS.

« On mesure la valeur d'une civilisation à la place qu'elle accorde à ses Aînés, à la manière avec laquelle elle traite ses Anciens ! » Le propos date de 1999, à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées !

C'est dans cette perspective que l'AVIVO choisit d'inscrire son action aujourd'hui. Et de manière d'autant plus forte que l'année 2024 sera déterminante pour le quotidien de nos membres, respectivement, des retraités-es.

Respect et solidarité, ces deux termes seront moult fois prononcés lors des interventions qui suivront. Ces deux axes majeurs d'un « vivre ensemble » qui semble se déliter, l'AVIVO choisit de les remettre d'actualité. Bien au-delà des clivages partisans. Partisans de gauche comme de droite, une grande majorité de retraités-es est concerné par cette question. Respect et Solidarité sont garants de la paix sociale de notre pays.

Raison pour laquelle les intervenantes et intervenants suivants vont vous exposer les raisons pour lesquelles il faut voter OUI à cette initiative.

2) Un vote populaire paradoxal le 3 mars 2024 : Christiane JAQUET-BERGER, présidente de l'AVIVO Suisse, ancienne Conseillère nationale

Le Conseil fédéral propose un vote le 3 mars sur deux initiatives parfaitement antagoniques. L'une construit, l'autre déstabilise.

L'AVIVO Suisse vit dès sa création une histoire parallèle à celle de l'AVS et se bat sans relâche pour l'amélioration des rentes. Il n'est pas étonnant dès lors que l'AVIVO affirme un OUI clair et net à une 13^{ème} rente AVS et à ses règles transparentes et refuse sans ambiguïté une sorte de retraite aléatoire à 66 ans, voire plus, qui sabote le système de l'AVS, comme le propose la deuxième initiative soumise au vote le 3 mars.

Contrairement à ce que prétendent de sombres pessimistes depuis des lustres, l'AVS garantit sans faille un salaire différé, la retraite, grâce à son système solidaire, simple et transparent. Les cotisations encaissées en un an financent les rentes de l'année suivante. C'est exemplaire. Elle n'a pas de dette, elle fait même du bénéfice. Au point de prêter quelque 10 milliards CHF à l'Assurance-invalidité !

Personne ne conteste l'actuelle inflation, la vie chère, les hausses de prix et les mois difficiles à boucler pour nombre de retraités. Aussi, ceux-ci en ont marre d'entendre susurrer benoîtement : « *Dites-nous ce dont vous avez besoin et nous vous dirons comment vous en passer !* »

L'AVIVO ne réclame pas la lune, même pas, pour l'heure en tous cas, la couverture des besoins vitaux par l'AVS, article que méprise la Constitution fédérale. Elle demande qu'une 13^{ème} rente AVS apporte un ajustement logique aux treizièmes salaires que connaissent les salariés. L'AVS en a les moyens. Elle n'a que faire des élucubrations qui veulent infliger une augmentation, même pas plafonnée et aléatoire, de l'âge de la retraite.

Fidèle à son histoire, à sa défense de l'AVS et à l'intérêt des retraités et des retraitées de notre pays, l'AVIVO s'engage fermement en faveur d'une 13^{ème} rente AVS et encourage actuels et futurs retraités à faire de même.

3) AVS – Une œuvre suisse de solidarité : Peter FLUBACHER, ancien médecin de famille, vice-président de l'AVIVO Bâle

En 1947, 80 % des personnes interrogées se sont prononcées en faveur de l'introduction de l'AVS, qui est depuis lors l'organisation d'aide sociale la plus populaire dans notre pays, fondée sur l'idée de solidarité et qui a également connu le succès grâce à elle. Conformément au climat politique de l'après-guerre, le financement de l'AVS a été structuré sur une base de revenus, c'est-à-dire sur une base sociale. Solidarité entre riches et pauvres et entre les générations. Et - grâce au système de répartition - l'AVS ne dépend pas des marchés boursiers. Malgré ses défauts, c'est une bénédiction pour l'écrasante majorité de la population.

En revanche, le Deuxième pilier est en crise, l'argent qui y est versé fond, les rentes promises diminuent. Aussi, de plus en plus de personnes travaillent à temps partiel, ce qui signifie qu'elles ne perçoivent guère de rente importante de la caisse des pensions (prévoyance professionnelle). Et de nombreux jeunes, qui gardent la tête hors de l'eau en occupant divers emplois dans le secteur des bas salaires, sont victimes de la déduction de coordination et peuvent difficilement cotiser au Deuxième pilier, le problème est bien connu.

Afin de détourner l'attention des problèmes financiers du Deuxième pilier, les politiciens bourgeois ne cessent de dire du mal de l'AVS. Il est donc compréhensible que de nombreux jeunes craignent de se retrouver sans argent à un âge avancé. Toutefois, pour les retraités qui ne sont pas financièrement privilégiés, l'AVS reste la seule source de revenus sûre.

La solidarité n'est pas exactement une affaire des compagnies d'assurance privées et les banques. C'est pourquoi l'initiative libérale, qu'ils ont probablement formulée eux-mêmes, est utile. La solidarité inter-générationnelle, cependant, est différente.

4) La précarité des femmes rentières : Annette ZIMMERMANN, Genève, vice – présidente de l'AVIVO Suisse

Ce n'est un secret pour personne que les femmes, toutes travailleuses qu'elles soient, touchent une retraite bien inférieure à celle des hommes.

D'abord, le travail ménager, des soins aux enfants, de l'éducation et finalement d'aide aux parents âgés, n'est pas pris en compte, car il n'est pas salarié.

Ensuite, les emplois mal rémunérés dans notre société sont essentiellement occupés par des femmes : caissières, aides-soignantes, coiffeuses, ouvrières, emballeuses, vendeuses, réceptionnistes, esthéticiennes, etc.

De plus, souvent leur carrière n'est pas uniforme, elle est interrompue à l'arrivée des enfants, maternité oblige ! Résultat : À l'âge de la retraite, elles n'ont pas assez cotisé pour avoir les rentes maximales de l'AVS, ni le capital suffisant pour une rente convenable du Deuxième pilier.

Des chiffres éloquents : En moyenne, les femmes touchent 17'000 CHF de moins que les hommes par an.

50% des rentières perçoivent moins que 3'500 CHF par mois en moyenne, 2ème pilier compris et toutes n'ont pas un conjoint mieux loti !

Imaginez simplement ceci : Aglaé, ergothérapeute, après avoir élevé deux enfants et interrompu sa carrière un certain nombre d'années, se retrouve avec une rente unique de 3'400 CHF (AVS et maigre 2ème pilier)

. Elle rêve de louer une semaine une chambre à la montagne, pour fuir le brouillard genevois et jouir de la beauté de l'hiver, skier en liberté. Eh bien, tout à fait impossible pour elle, qui ne sait pas d'ailleurs comment elle paiera un lourd traitement dentaire nécessaire.

Une 13^{ème} rente soulagerait donc bien des femmes de soucis lancinants qui gâchent leur vieillesse, alors qu'elles ont travaillé toute leur vie. Il est indispensable d'améliorer la situation des rentières dans notre pays : Cette 13^{ème} rente est un premier pas dans la bonne direction.

5) Tout augmente sauf les rentes AVS: Martin ROTHENBÜHLER, président AVIVO Berne

Tout augmente, les primes d'assurance maladie, les loyers, les frais de chauffage, le café, les abonnements aux journaux, les tarifs des transports publics, les tarifs postaux, l'électricité. - Seul le montant de la rente AVS est resté à peu près le même pendant des années.

Les rentes du Deuxième Pilier (caisse de pension) commencent même à baisser et le compte d'épargne (Troisième Pilier) ne rapporte presque plus d'intérêts. Ce faible rendement du capital d'épargne est l'une des raisons de l'effritement des Deuxième et Troisième Piliers de la prévoyance vieillesse. La méthode de capitalisation dépend directement du rendement de l'épargne de l'individu.

Ce faisant, nous nous éloignons d'année en année un peu plus de la mise en œuvre de la disposition de la Constitution fédérale (art. 112, al. 2, let. b). « **Les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée** »

Le revenu AVS est calculé sur la base de l'ensemble de la masse salariale dans toute la Suisse, tous secteurs confondus, privés et publics, indépendants et salariés confondus. En 2022, il s'élevait à environ 403 milliards CHF. Il constitue la base des cotisations AVS, dont la moitié est à la charge des salariés et l'autre moitié à la charge des employeurs. Cette masse salariale totale n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années et décennies, de plus de 1 % par an en moyenne.

Ce qui augmente également, c'est la productivité du travail, c'est-à-dire le rapport entre les intrants et les extrants, ou plus simple : le rapport entre les coûts du travail et le rendement du travail. En 2022, cela s'élevait à 99 CHF de valeur ajoutée brute par heure travaillée. Cette valeur ajoutée brute a augmenté de 44 % en 30 ans.

AVENIR SUISSE écrit : « *En Suisse, la hausse de la productivité horaire a largement compensé la contribution négative de l'évolution démographique à la croissance, notamment la diminution de la part de la population active dans la population totale.* » <https://www.avenir-suisse.ch/fr/tout-depend-de-la-productivite/>

Ce sont des truismes économiques. Malheureusement, ces truismes ne sont presque jamais mentionnés par la contre-propagande. Des épouvantails, tels que « vieillissement de la société » et « disproportion entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de retraités », sont beaucoup plus efficaces pour effrayer les électeurs quant à l'avenir.

6) Et les Prestations Complémentaires ? : Béatrice MÉTRAUX, présidente AVIVO Vaud

On ne peut pas aborder le thème favori des opposants à savoir la thématique des Prestations Complémentaires sans donner quelques chiffres.

En Suisse, plus de 300'000 personnes âgées vivent au niveau du seuil de pauvreté, voire en dessous. Les femmes, les personnes ayant un niveau de formation peu élevé sont particulièrement menacés de pauvreté une fois à la retraite. Tels sont les résultats mis en lumière par le premier rapport partiel de *l'Observatoire national de la vieillesse*, il date de 2022.

L'enquête représentative montre qu'environ 200'000 seniors vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté (ce qui signifie qu'elles doivent vivre avec un revenu de moins de CHF 2279 par mois et par personne) et que 100'000 autres disposent d'un revenu mensuel à peine au-dessus du seuil de pauvreté. De plus 46'000 seniors se trouvent dans une situation de pauvreté sans issue.

C'est là qu'interviennent les Prestations Complémentaires. Les Prestations Complémentaires sont co-financées par les cantons et la Confédération (donc soumises « au bon vouloir » des collectivités publiques) et non par des cotisations salariales. Elles sont accordées lorsque les rentes et autres revenus ne couvrent pas les besoins vitaux. Elles sont souvent décisives pour couvrir les frais de séjour en EMS.

On le voit désormais dans les encarts qui commencent à être publiés dans les journaux, les opposants tiennent deux discours paradoxaux à propos des Prestations Complémentaires:

Le premier consiste à dire « faisons appel » aux Prestations Complémentaires pour celles et ceux qui en ont besoin et non à une 13^{ème} rente.

Le Problème du Non-recours.

Mais ça n'est vraiment pas la solution car les prestations complémentaires aident ponctuellement les retraités lorsque les rentes ne suffisent pas à couvrir les coûts de la vie, comme l'aide sociale durant la vie active. Elles ne sauraient remplacer des rentes insuffisantes qui ne permettent vraiment pas de vivre correctement. De plus le financement n'a rien de garanti.

Leur obtention relève du parcours du combattant, long et souvent dés-humanisant, nombre de justifications sont exigées. Beaucoup y renoncent malgré leur droit. Faute de savoir comment s'y prendre, par honte ou par crainte de perdre leur permis de séjour.

Dans le cadre des analyses de l'enquête suisse sur la vieillesse, la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) a étudié le thème du non-recours aux Prestations Complémentaires à l'AVS en Suisse. Sur la base d'une enquête représentative auprès d'environ 3'300 personnes âgées de 65 ans et plus dans toute la Suisse vivant à domicile, l'étendue du non-recours a été évaluée pour l'année 2022, la relation avec la situation de pauvreté a été analysée, le risque de non-recours dans des groupes de population spécifiques a été mis en lumière. Une part estimée de 15,7% de la population suisse de 65 ans et plus vivant à domicile se trouve dans une situation de non-recours et aurait mathématiquement droit aux Prestations Complémentaires. Cela correspond à environ 230 000 personnes. Sur les près de 200 000 personnes à l'âge de la retraite touchées par la pauvreté en 2022 environ la moitié sont également dans une situation de non-recours. Le système des Prestations Complémentaires fonctionne donc très mal aujourd'hui pour les membres les moins favorisés de notre société.

Le deuxième argument des opposants fait une corrélation entre 13^{ème} rente et une diminution des Prestations Complémentaires. Or, l'initiative est très claire à ce sujet. Elle prévoit une augmentation des rentes également pour les personnes qui touchent les prestations

complémentaires, pour que leur situation financière s'améliore aussi, sans toucher au niveau de celles-ci. Le texte est précis à ce sujet.

Les retraités actuels ont mené la Suisse à la prospérité d'aujourd'hui, plus de 300'000 d'entre eux ne parviennent pas à joindre les 2 bouts. Peut-on rester les bras ballants devant une telle injustice ?

Pour l'AVIVO Suisse c'est NON.

7) À propos du financement de l'AVS : Ueli LEUENBERGER, président de l'AVIVO Genève, ancien Conseiller national

Chaque fois qu'on cherche à améliorer la situation des rentiers les adversaires utilisent l'argument du manque d'argent. Cependant, il est un fait que l'AVS encaisse actuellement plus qu'elle ne dépense. Elle a accumulé 50 milliards CHF et selon les prévisions de la Confédération, ce montant atteindra 67 milliards CHF d'ici 2030. Même avec l'introduction de la 13^{ème} rente, la réserve s'élèverait toujours à 49 milliards CHF.

On focalise toujours sur le nombre de nouveaux retraités et néglige les recettes. Au cours des dernières décennies, la masse salariale a constamment augmenté de 0,5 à 1 pourcent. De plus, l'activité des femmes sur le marché du travail augmente constamment, ce qui génère davantage de cotisations.

Lorsque l'AVS a besoin de plus d'argent, l'augmentation des cotisations de 0,8%, partagée à parts égales entre les employeurs et les travailleurs, permettra à l'AVS de couvrir à long terme le financement de la 13^{ème} rente. Pour un salaire brut de 4'000 CHF, l'augmentation de la déduction mensuelle représente une perte de 16 CHF. Cette perte sera de 24 CHF pour une personne gagnant 6'000 CHF, de 40 francs pour un salaire de 10'000 CHF, et ainsi de suite.

Par ailleurs, d'autres options de financement ne manquent pas. L'examen de l'impôt sur les transactions financières est en cours. On peut également envisager une réduction des cotisations au Deuxième pilier.

Le transfert de 1% du Deuxième pilier vers le fonds de l'AVS garantirait également le financement.

L'augmentation de la contribution de la Confédération, qui ne représente actuellement qu'un cinquième du budget de l'AVS est une autre piste.

Faire payer et même faire souffrir les familles en les rendant tristes et préoccupées, comme le prétendent les adversaires à travers leur propagande publiée et affichée partout, est un argument totalement fallacieux.

Le financement de l'AVS n'est pas en danger ! C'est la solidarité intergénérationnelle qui est en danger ! Il est essentiel que les générations de nos enfants et petits-enfants comprennent cela et ne se laisse pas piéger en pensant qu'ils feront eux aussi partie des futurs retraités.

8) Une vie sans et avec l'AVS : André EISENSTEIN, coprésident d'AVIVO Zurich

Certaines personnes présentes savent quelles étaient les conditions de vie avant l'introduction de l'AVS et le premier versement des rentes.

J'ai personnellement vécu comment mes grands-parents, qui ont immigré de Suisse centrale avec leur grande famille en 1927 dans un quartier ouvrier de Zurich, ont dû se battre pour y survivre. Quand il avait plus de soixante-dix ans, mon grand-père travaillait toujours encore dans le bâtiment sans aucune perspective de pension sûre. Ma grand-mère nettoyait les bureaux du centre-ville le soir. Il l'a aidée dans ce travail. Parfois, quand j'étais petit garçon, j'avais le droit de l'accompagner à ce travail. Ils ont également milité pour l'introduction de l'AVS. Il y avait beaucoup de besoin et de misère dans le quartier. Les familles dévastées par ces épreuves ont été expulsées de leurs maisons et ont dû vivre dans un complexe d'hébergement d'urgence composé de casernes.

En 1948, les choses ont changé : les facteurs ont apporté les premières rentes AVS au domicile des ayants droit. Un ami m'a dit que sa grand-mère recevait 45 CHF. Cela correspond aujourd'hui à environ 220 CHF.

Elle a pleuré de joie. Les facteurs ont été spontanément invités par nombreuses personnes à leur appartement pour prendre un café. La plupart des allocataires de l'AVS perçoivent la rente comme une reconnaissance tardive du travail accompli, qui a un impact positif sur la cohésion sociale et donc sur un développement économique positif.

L'AVS repose sur un système stable de répartition et sur le principe de solidarité qui y est associé. Cela contraste avec la prévoyance professionnelle (Deuxième pilier), qui repose uniquement sur des avoirs épargnés personnellement. La prévoyance vieillesse ne doit pas rechercher des opportunités de profit maximum à court terme, mais doit s'appuyer autant que possible sur des facteurs de stabilisation.

Afin d'améliorer la prévoyance à l'avenir, il convient de renforcer l'AVS (Premier pilier) et d'intégrer la partie obligatoire de la prévoyance professionnelle (Deuxième pilier) dans l'AVS, tout en préservant les droits acquis des assurés et des rentiers. Une obligation de cotisation AVS sur les plus-values doit être instaurée. La déduction de coordination pour la prévoyance professionnelle devrait être supprimée. Les contributions fédérales directes devraient passer d'un peu moins de 20 % à 25 %.

Il est de notre devoir de créer pour les générations futures une prévoyance vieillesse qui garantisse la cohésion sociale et permette un avenir digne de l'AVS.
